

SNTRS



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED-IRSTEA**

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 383 du 18 mars 2015

Contrat d'objectifs : un nouveau CNRS au service du transfert et de l'innovation ?

Le contrat d'objectifs du CNRS avec l'Etat confirme la volonté conjointe du gouvernement et de la direction de l'organisme d'instrumentaliser la recherche publique pour lui faire faire la R&D (recherche et développement) des entreprises. Il donne ainsi une orientation très forte au CNRS vers le transfert et l'innovation, alors que les ambitions scientifiques sont quasiment absentes du contrat. Cette orientation accentuée jusqu'à la caricature les choix budgétaires pris ces dernières années : créations de filiales privées par les EPST, financement massifs des SATT (société d'accélération de transfert de technologie) etc.

Ainsi « *la première priorité du CNRS est de renforcer le partenariat industriel, même s'il doit continuer bien entendu à déposer des brevets et à développer la concession de licences à des entreprises* ». Un vœu qui semble bien pieux quand on sait que les travaux scientifiques sortent très rapidement des laboratoires, souvent bien avant une évaluation sérieuse, en direction des entreprises. « *La création d'entreprises est une voie de transfert que le CNRS met en œuvre, puisqu'il a créé plus de 1000 startups depuis 1999* ». Rappelons ici qu'il s'agit bien de « startups » : les deux tiers disparaissent au-delà de 6 ans, souvent rachetées par des grands groupes qui profitent ainsi des financements publics. On peut donc douter du chiffre avancé dans l'article sur la valorisation du Journal du CNRS de l'hiver 2015 (page 44) de « 7000 emplois » soit-disant créés par via ces startups : combien en reste-t-il aujourd'hui? Pourtant le CNRS assume d'utiliser les moyens publics pour monter ces entreprises éphémères : pas moins de « 2 millions d'euros sera consacré au financement et à l'accompagnement » de ces entreprises.

Cette politique ne sera pas sans incidences sur le quotidien et les carrières des personnels. Une formation sur le transfert et l'innovation sera mise en place pour tous les nouveaux chercheurs, au recrutement puis au passage CR1, en partenariat avec les SATT. Concernant l'évaluation : « *les mobilités public/privé seront encouragées et mieux prises en compte dans l'évaluation par les sections du Comité national du CNRS.* » Il s'agit bien de faire émerger des « *entrepreneurs-chercheurs* », comme décrit dans l'article du journal du CNRS déjà cité.

La pression à la réussite des objectifs va naturellement diffuser dans tout le fonctionnement de l'organisme et retomber sur tous les personnels. Ce contrat d'objectifs du CNRS préfigure également l'orientation à venir pour l'ensemble des EPST et des universités. On trouve ainsi de nombreuses similitudes avec le schéma stratégique de l'Inserm, discuté en parallèle, ou la lettre de mission du ministère au président de l'INRIA.

Le SNTRS-CGT défend pour sa part une recherche publique au service de la connaissance et de la société, donc un CNRS développant à la fois une recherche fondamentale et appliquée, structurée autour de grands programmes de recherche nationaux. Le CNRS doit être le garant de l'équilibre des collaborations avec la recherche privée. Le contrat d'objectifs ne répond en rien à ces exigences.

Le SNTRS-CGT appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser face à cette transformation de fond du CNRS et de ses missions, notamment lors du prochain conseil d'administration, qui doit se prononcer sur ce contrat d'objectifs, le 26 mars prochain, au siège, à partir de 9h.

Villejuif, le 18 mars 2015